Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2025/2033(INI)

22.9.2025

AMENDEMENTS
1 - 86

Projet de rapport
Marit Maij
(PE775.770v02-00)

Budget 2024: évaluation de la mise en œuvre de la méthode d'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'Union
(2025/2033(INI))

AM_Com_LegReport

Amendement 1
Marit Maij

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034, présentée par la Commission le 16 juillet 2025 (COM(2025) 571),

Or. en

Amendement 2
Marit Maij

Proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de suivi des dépenses et de performance pour le budget et d'autres règles horizontales applicables aux programmes et activités de l'Union (COM (2025) 545) et le rapport d'analyse d'impact y afférent (SWD/2025/590), présentée par la Commission le 16 juillet 2025,

Or. en

Amendement 3
Virginie Joron, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Visa 13

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu la communication de la Commission du 7 mars 2025 intitulée «Une feuille de route pour les droits des femmes» (COM(2025)0097),	***supprimé***

Or. fr

Amendement 4
Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Visa 14

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 21 janvier 2021 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes[7] ,	***supprimé***

[7] JO C 456 du 10.11.2021, p. 208.

Or. fr

Amendement 5
Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Visa 15

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 10 mars 2022 sur l'approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes au Parlement européen – rapport annuel 2020[8] ,	***supprimé***

[8] JO C 347 du 9.9.2022, p. 139.

Or. fr

Amendement 6

Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Visa 24

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport spécial nº 10/2021 de la Cour des comptes européenne du 26 mai 2021 intitulé «Intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE: il est temps de joindre l'acte à la parole»,	***supprimé***

Or. fr

Amendement 7
Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Visa 25

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le briefing du service de recherche du Parlement européen (EPRS) de février 2025 intitulé «Gender-responsive budgeting: State of play and opportunities for the European Parliament's 10th term»,	***supprimé***

Or. fr

Amendement 8
Marit Maij

Proposition de résolution
Visa 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'étude commandée par sa commission des budgets et sa commission du contrôle budgétaire, intitulée «Tenir compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'établissement des budgets

de l'UE — État de la situation en 2024»,

Or. en

Amendement 9
Virginie Joron, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'égalité entre les hommes et les femmes est un objectif de l'Union qui est inscrit dans son droit primaire et un principe qui devrait se trouver au centre de toutes ses politiques;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 10
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la notion d' «égalité entre les hommes et les femmes» est fréquemment citée, il est essentiel de préciser explicitement que, dans le cadre du présent rapport, l' «égalité entre les hommes et les femmes» fait spécifiquement référence à l'égalité entre les hommes et les femmes, en reconnaissant et en respectant les réalités biologiques et génétiques distinctes qui les définissent; considérant que les termes «homme» et «femme» s'entendent comme faisant référence à des individus ayant des sexes biologiques distincts, conformément aux connaissances scientifiques établies;

Or. en

Amendement 11
Virginie Joron, Mathilde Androuët, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***l'intégration de la dimension de genre*** est une stratégie reconnue dans le monde entier pour parvenir à ***l'intégration d'une*** perspective de genre lors de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ***l'ensemble*** des politiques, des programmes et des mesures ***en vue de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et de lutter contre la discrimination***;	B. considérant que ***la promotion de l'égalité entre les sexes et la lutte contre la discrimination*** est une stratégie reconnue dans le monde entier pour parvenir à ***une*** perspective de genre lors de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ***certaines*** des politiques, des programmes et des mesures ***européens*** ;

Or. fr

Amendement 12
Virginie Joron, Mathilde Androuët, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. regrette cependant que la notion de genre bénéficie de tels financements dans l'Union et dans le monde, au vu des difficultés économiques, sociales et sécuritaires concrètes quotidiennes que traversent les citoyens des États membres de l'Union depuis plusieurs années ;

Or. fr

Amendement 13
Virginie Joron, Mathilde Androuët, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des sexes est définie par le Conseil de l'Europe comme une évaluation des budgets fondée sur la dimension de genre***, *qui intègre cette dimension à tous les niveaux du processus budgétaire et restructure les recettes et les dépenses afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes***;	C. considérant que l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des sexes est définie par le Conseil de l'Europe comme une évaluation des budgets fondée sur la dimension de genre ;

Or. fr

Amendement 14
Virginie Joron, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, selon l'EIGE, l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des genres est un instrument qui permet aux décideurs politiques de promouvoir la responsabilité et la transparence, d'assurer une participation plus équilibrée de tous les sexes au processus budgétaire ***et de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes***;	D. considérant que, selon l'EIGE, l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des genres est un instrument qui permet aux décideurs politiques de promouvoir la responsabilité et la transparence, ***et*** d'assurer une participation plus équilibrée de tous les sexes au processus budgétaire ;

Or. fr

Amendement 15
Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes en	F. considérant que l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes en

tant que priorité horizontale dans le budget de l'Union est une préoccupation de longue date de la commission du contrôle budgétaire et du Parlement et qu'elle est considérée comme un critère ***essentiel*** pour évaluer l'exécution du budget de l'Union et sa bonne gestion financière;	tant que priorité horizontale dans le budget de l'Union est une préoccupation de longue date de la commission du contrôle budgétaire et du Parlement et qu'elle est considérée comme un critère ***important*** pour évaluer l'exécution du budget de l'Union et sa bonne gestion financière; ***note à ce titre que le Parlement et notamment sa commission du Contrôle budgétaire se doivent d'être exemplaires en la matière ; déplore que cette préoccupation ne soit pas effective car sa présidence est constituée de quatre hommes et d'une femme, ce qui est contraire aux règles internes d'équilibre des genres énoncées à l'article 219 du règlement intérieur, et aux attendus d'égalité de genre qu'elle prétend pourtant défendre à travers les budgets de l'Union ;***

Or. fr

Amendement 16
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes en tant que priorité horizontale dans le budget de l'Union est une préoccupation de longue date de la commission du contrôle budgétaire et du Parlement et qu'elle est considérée comme un critère essentiel pour évaluer l'exécution du budget de l'Union et sa bonne gestion financière;	F. considérant que l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes en tant que priorité horizontale dans le budget de l'Union est une préoccupation de longue date de la commission du contrôle budgétaire et du Parlement et qu'elle est considérée comme un critère essentiel pour évaluer l'exécution du budget de l'Union et sa bonne gestion financière***, sa performance et sa proportionnalité***;

Or. en

Amendement 17
Marit Maij

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'Union est renforcée par l'accord interinstitutionnel accompagnant le CFP 2021-2027, notamment par l'obligation de renforcer l'évaluation de l'impact selon le genre dans les analyses d'impact et les évaluations au titre du cadre «Mieux légiférer» et d'élaborer une méthode de mesure des dépenses pertinentes pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau des programmes à titre pilote à partir de 2023;

Or. en

Amendement 18
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une approche intersectionnelle de la budgétisation sensible au genre qui tienne compte de la discrimination aggravée à laquelle sont confrontées les femmes appartenant à des groupes racialisés, les personnes handicapées, les personnes LGBTIQ + et les migrants, afin de veiller à ce que les dépenses de l'Union promeuvent l'égalité dans toutes les dimensions;

Or. en

Amendement 19

Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et joue un rôle essentiel dans la promotion du bien-être, de la stabilité et du développement des individus, des communautés et des nations, et qu'il est essentiel que les politiques horizontales de l'Union la promeuvent et la soutiennent activement;

Or. en

Amendement 20
Marit Maij

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les mesures mises en œuvre par les États membres en faveur de l'intégration de la dimension de genre baissent de manière préoccupante depuis 2021, une situation qui ne devrait pas être reproduite au niveau de l'Union;	H. considérant que***, selon l'EIGE,*** les mesures mises en œuvre par les États membres en faveur de l'intégration de la dimension de genre baissent de manière préoccupante depuis 2021, une situation qui ne devrait pas être reproduite au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 21
Marit Maij

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que l'intégration	I. considérant que l'intégration

systématique d'analyses d'impact ex ante sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de mesures d'atténuation dans les processus d'élaboration des politiques de l'Union est nécessaire pour que les initiatives futures ***ne viennent pas accidentellement aggraver la situation en matière d'égalité*** entre les hommes et les femmes;	systématique d'analyses d'impact ex ante sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de mesures d'atténuation dans les processus d'élaboration des politiques de l'Union est nécessaire pour que les initiatives futures ***promeuvent l'égalité*** entre les hommes et les femmes***, et n'aggravent pas la situation en la matière***;

Or. en

Amendement 22
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite*** que, conformément à ses engagements contraignants et pour faire suite aux demandes répétées du Parlement, la Commission ait élaboré une méthode pilote pour suivre et mesurer les dépenses liées à l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau des programmes dans le CFP 2021-2027, afin de mieux intégrer la dimension de genre dans sa procédure budgétaire et d'améliorer la façon dont la conception des politiques et l'affectation des ressources concourent aux objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes;	1. ***déplore*** que, conformément à ses engagements contraignants et pour faire suite aux demandes répétées du Parlement, la Commission ait élaboré une méthode pilote pour suivre et mesurer les dépenses liées à l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau des programmes dans le CFP 2021-2027, afin de mieux intégrer la dimension de genre dans sa procédure budgétaire et d'améliorer la façon dont la conception des politiques et l'affectation des ressources concourent aux objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 23
Virginie Joron, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite que, conformément à ses engagements ***contraignants*** et pour faire	1. se félicite que, conformément à ses engagements et pour faire suite aux

suite aux demandes répétées du Parlement, la Commission ait élaboré une méthode pilote pour suivre et mesurer les dépenses liées à l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau des programmes dans le CFP 2021-2027***, afin de mieux intégrer la dimension de genre dans sa procédure budgétaire et d'améliorer la façon dont la conception des politiques et l'affectation des ressources concourent aux objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes***;

demandes répétées du Parlement, la Commission ait élaboré une méthode pilote pour suivre et mesurer les dépenses liées à l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau des programmes dans le CFP 2021-2027;

Or. fr

Amendement 24
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que le CFP doit être fondé sur des critères socio-économiques objectifs, en veillant à ce que les dotations soient déterminées par des indicateurs économiques, financiers et d'efficacité quantifiables plutôt que par des constructions sociologiques; souligne que le budget de l'Union devrait rester neutre dans ses critères d'allocation et ne pas être utilisé comme un outil pour faire progresser des concepts d'ingénierie sociale tels que l'intégration de la dimension de genre;

Or. en

Amendement 25
Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

1 bis. rappelle que la budgétisation sensible au genre implique l'intégration d'une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes à toutes les étapes du processus budgétaire; estime que la méthodologie de la Commission constitue une application partielle de l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'Union, étant donné qu'elle ne requiert qu'un contrôle ex post des indicateurs au stade du suivi;

Or. en

Amendement 26
Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que la méthode de la Commission diffère du marqueur de la politique d'égalité entre les hommes et les femmes élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques, étant donné qu'elle n'inclut pas de notation qui permettrait de suivre les effets négatifs des dépenses de l'Union sur les objectifs d'intégration de la dimension de genre et qu'elle introduit la catégorie de 0* pour les interventions ayant une incidence positive probable mais encore peu claire sur l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 27
Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. Regrette cependant l'absence de chiffrage du coût du dispositif déclinant cette politique (ressources humaines, systèmes de l'information créés pour le suivi de ces indicateurs, etc.), de même que des perspectives proposées par le présent rapport, ne permettant pas d'en mesurer les conditions de déploiement ;

Or. fr

Amendement 28
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que ni l'intégration de la dimension de genre ni l'adoption d'une perspective de genre ne devraient être établies comme une condition préalable à la planification budgétaire, et que l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire ne doit pas être imposée en tant qu'instrument obligatoire;

Or. en

Amendement 29
Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. comprend que la diminution de la part des engagements qui se sont vu attribuer un score de 0* au fil des années résulte d'une amélioration de la capacité d'information de la Commission, qui a	9. comprend que la diminution de la part des engagements qui se sont vu attribuer un score de 0* au fil des années résulte d'une amélioration ***de la collecte et de la disponibilité des informations et***

permis à ses directions générales de mieux mesurer la contribution de leurs programmes à l'égalité entre les hommes et les femmes à un niveau plus granulaire;	***aussi*** de la capacité d'information de la Commission, qui a permis à ses directions générales de mieux mesurer la contribution de leurs programmes à l'égalité entre les hommes et les femmes à un niveau plus granulaire;

Or. en

Amendement 30
Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. comprend en outre qu'en raison de la capacité d'information limitée au cours des premiers exercices auxquels cette méthode a été appliquée, la comparaison de chiffres d'un exercice à l'autre sur la base des résultats annuels ou l'utilisation d'informations tirées de ces comparaisons présente peu de valeur ajoutée;	10. comprend en outre qu'en raison ***de manque de disponibilité des données et*** de la capacité d'information limitée au cours des premiers exercices auxquels cette méthode a été appliquée, la comparaison de chiffres d'un exercice à l'autre sur la base des résultats annuels ou l'utilisation d'informations tirées de ces comparaisons présente peu de valeur ajoutée;

Or. en

Amendement 31
Virginie Joron, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. regrette qu'étant donné que la méthode employée est un outil de suivi spécifiquement conçu pour des budgets opérationnels, elle ne permet pas d'évaluer correctement les budgets administratifs des institutions et des organes de l'Union;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 32
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***regrette qu'étant donné*** que la méthode ***employée est un outil de suivi spécifiquement conçu*** pour des budgets opérationnels, ***elle ne permet pas d'évaluer correctement les*** budgets administratifs des institutions et ***des*** organes de l'Union;	15. ***note*** que la méthode ***actuelle, conçue principalement*** pour des budgets opérationnels, ***n'évalue pas de manière adéquate l'incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des*** budgets administratifs des institutions et organes de l'Union***, qui sont également importants pour les efforts globaux d'intégration de la dimension de genre***;

Or. en

Amendement 33
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***déplore que cette*** méthode ***soit un outil*** limité ***qui ne peut pas tenir*** compte ***correctement*** des effets secondaires des programmes sur l'égalité entre les hommes et les femmes, de leurs éventuels effets négatifs ***sur l'égalité entre les hommes et les femmes, ou d'autres facteurs sociétaux*** nécessaires ***pour procéder*** à une ***analyse intersectionnelle*** des incidences des politiques;	16. ***note que le champ d'application de la*** méthode ***est*** limité***, étant donné qu'elle ne tient pas suffisamment*** compte des effets secondaires ***ou indirects*** des programmes sur l'égalité entre les hommes et les femmes, de leurs éventuels effets négatifs ***ou des dimensions intersectionnelles*** nécessaires à une ***évaluation complète*** des incidences des politiques;

Or. en

Amendement 34
Virginie Joron, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. déplore que cette méthode soit un outil limité qui ne peut pas tenir compte correctement des effets secondaires des programmes sur l'égalité entre les hommes et les femmes, de leurs éventuels effets négatifs sur l'égalité entre les hommes et les femmes, ou d'autres facteurs sociétaux ***nécessaires pour procéder à une analyse intersectionnelle des incidences des politiques***;	16. déplore que cette méthode soit un outil limité qui ne peut pas tenir compte correctement des effets secondaires des programmes sur l'égalité entre les hommes et les femmes, de leurs éventuels effets négatifs sur l'égalité entre les hommes et les femmes, ou d'autres facteurs sociétaux ;

Or. fr

Amendement 35
Virginie Joron, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. regrette également que les éventuels effets négatifs des programmes sur l'égalité entre les hommes et les femmes ne soient pas pris en considération, compte tenu notamment des piètres contributions en la matière enregistrées par des programmes dans des domaines tels que la compétitivité, la défense et la préparation;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 36
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*

17. ***regrette également*** que les ***éventuels effets négatifs*** des programmes sur l'égalité entre les ***hommes*** et les ***femmes ne soient pas pris*** en considération, ***compte tenu notamment des piètres contributions en la matière enregistrées par des programmes*** dans des domaines tels que la compétitivité, la défense et la préparation;	17. ***note en outre*** que les ***incidences négatives potentielles*** des programmes sur l'égalité entre les ***femmes*** et les ***hommes ne sont pas suffisamment prises*** en considération, ***en particulier*** dans des domaines tels que la compétitivité, la défense et la préparation;

Or. en

Amendement 37
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***déplore que, du fait de son*** caractère ex post***, cette*** méthode ***ne permette pas d'influer de façon*** structurelle sur la conception des politiques ***à un stade ex ante ou sur la collecte et l'affectation*** des ressources ***financières, éléments essentiels*** pour intégrer ***correctement les questions d'égalité entre les hommes et les femmes*** dans les programmes de l'Union;	18. ***note que le*** caractère ex post ***de la*** méthode ***pourrait être amélioré afin de mieux permettre une influence*** structurelle sur la conception des politiques ***et l'allocation*** des ressources ***au stade ex ante, ce qui est essentiel*** pour intégrer ***efficacement la dimension de genre*** dans les programmes de l'Union;

Or. en

Amendement 38
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. rappelle que les questions de politique sociale et d'égalité entre les hommes et les femmes relèvent de la compétence des États membres en vertu du principe de subsidiarité et ne devraient

donc pas être imposées par le cadre budgétaire de l'Union;

Or. en

Amendement 39
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***relève que*** si la double approche de la Commission concernant l'intégration de l'égalité de genre, qui ***consiste, d'une part, à suivre le budget de l'Union et, d'autre part, à fixer les*** objectifs ***énoncés dans la base juridique*** des programmes, ***est*** un cadre utile, cette approche ***est fragmentée et ne concerne pas tous les programmes dans la même mesure, ce qui affaiblit la cohérence de l'approche de l'Union en matière d'égalité*** entre les hommes ***et les femmes***;	20. ***note que,*** si la double approche de la Commission concernant l'intégration de l'égalité de genre, qui ***comprend le suivi budgétaire et l'établissement des*** objectifs des programmes, ***fournit*** un cadre utile, cette approche ***varie d'un programme à l'autre et pourrait bénéficier d'une plus grande cohésion afin de garantir une incidence plus cohérente sur l'égalité*** entre ***les femmes et*** les hommes ***dans l'ensemble de l'Union***;

Or. en

Amendement 40
Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. rappelle et salue le fait que le règlement financier de 2024 renforce l'intégration des principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans le budget de l'Union, y compris, le cas échéant, par l'utilisation et la collecte de données ventilées par sexe; estime que ces exigences peuvent faciliter le processus de budgétisation sensible au genre dans l'ensemble du cycle budgétaire en

introduisant dès le départ des indicateurs liés au genre dans les futurs programmes de l'Union;

Or. en

Amendement 41
Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. prend acte de l'évaluation par la Commission de la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'Union figurant dans le rapport d'analyse d'impact accompagnant la proposition de règlement de la Commission établissant un cadre de suivi des dépenses budgétaires et de performance ainsi que d'autres règles horizontales pour les programmes et activités de l'Union; estime qu'une évaluation spécifique de l'intégration des objectifs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le CFP 2021-2027 est nécessaire pour améliorer le suivi de la contribution du budget de l'Union à l'égalité entre les femmes et les hommes au cours de la prochaine période de programmation, en vue de permettre également une budgétisation sensible au genre tout au long du cycle budgétaire;

Or. en

Amendement 42
Olivier Chastel, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*

21. convient que, pour les dernières années du CFP 2021-2027, la priorité devrait être de continuer d'évaluer les programmes ***au niveau le plus granulaire possible*** afin de mieux apprécier leur contribution à l'égalité entre les hommes et les femmes et de tirer des enseignements de leur mise en œuvre, en faisant bon usage de la communication améliorée de données ventilées par sexe en place depuis 2023;	21. convient que, pour les dernières années du CFP 2021-2027, la priorité devrait être de continuer d'évaluer les programmes afin de mieux apprécier leur contribution à l'égalité entre les hommes et les femmes et de tirer des enseignements de leur mise en œuvre, en faisant bon usage de la communication améliorée de données ventilées par sexe en place depuis 2023; ***souligne la nécessité d'une coopération renforcée avec tous les États membres afin d'harmoniser les méthodologies et d'éviter toute approche fragmentée;***

Or. en

Amendement 43
Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Commission à procéder à une évaluation spécifique et complète de l'intégration des objectifs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le CFP 2021-2027, notamment en vue de permettre une budgétisation sensible au genre tout au long du cycle budgétaire dès le début de la prochaine période de programmation;

Or. en

Amendement 44
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande que toute évaluation future du budget de l'Union se concentre

uniquement sur la responsabilité budgétaire, le rendement économique et l'efficacité, sans référence à des méthodes fondées sur le genre;

Or. en

Amendement 45
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***regrette que, bien qu'elle soit*** utile pour ***examiner*** la contribution du budget de l'Union à l'égalité entre les ***hommes*** et les ***femmes, la méthode élaborée par la Commission pâtisse de limitations structurelles qui réduisent*** sa capacité à ***avoir*** un effet transformateur***, une situation qui ne peut rester au point mort***;	22. ***reconnaît que, si la méthodologie mise au point par la Commission est un outil*** utile pour ***évaluer*** la contribution du budget de l'Union à l'égalité entre les ***femmes*** et les ***hommes, elle est confrontée à des limites susceptibles de restreindre*** sa capacité à ***produire*** un effet transformateur;

Or. en

Amendement 46
Olivier Chastel, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. regrette que, bien qu'elle soit utile pour examiner la contribution du budget de l'Union à l'égalité entre les hommes et les femmes, la méthode élaborée par la Commission pâtisse de limitations structurelles qui réduisent sa capacité à avoir un effet transformateur, une situation qui ne peut rester au point mort;	22. regrette que, bien qu'elle soit utile pour examiner la contribution du budget de l'Union à l'égalité entre les hommes et les femmes, la méthode élaborée par la Commission pâtisse de limitations structurelles qui réduisent sa capacité à avoir un effet transformateur, une situation qui ne peut rester au point mort; ***souligne que la méthode devrait inclure des indicateurs clés mesurables afin de garantir que l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire***

	produise des résultats efficaces;

Or. en

Amendement 47
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'à l'heure où le budget de l'Union est affecté par de multiples crises et par des revirements dans les priorités politiques, il est essentiel d'intégrer ex ante l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des sexes au cœur du cycle budgétaire des programmes, notamment dans de nouveaux domaines prioritaires tels que la compétitivité, la défense et la préparation;	***supprimé***

Or. en

Amendement 48
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'à l'heure où le budget de l'Union est affecté par de multiples crises et par des revirements dans les priorités politiques, il est essentiel d'intégrer ex ante l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des sexes au cœur du cycle budgétaire des programmes, notamment dans de nouveaux domaines prioritaires tels que la compétitivité, la défense et la préparation;	23. souligne qu'à l'heure où le budget de l'Union est affecté par de multiples crises et par des revirements dans les priorités politiques, il est essentiel d'intégrer ex ante l'établissement des budgets en tenant compte de ***façon proportionnelle de*** l'égalité des sexes au cœur du cycle budgétaire des programmes, notamment dans de nouveaux domaines prioritaires tels que la compétitivité, la défense et la préparation;

Or. en

Amendement 49
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. ***rappelle que le sexe biologique est défini par des facteurs génétiques, chromosomiques et physiologiques, y compris les organes et hormones reproducteurs, tandis que le genre est une construction sociale et culturelle englobant les rôles, les comportements et les identités attribués aux individus au sein d'une société; estime que l'intégration d'une dimension de genre dans les processus budgétaires ne devrait être inclue ni ex ante ni ex post, et ne devrait en particulier pas s'appliquer à des domaines tels que la compétitivité, la défense et la préparation;*** ***reconnaît que le sexe biologique est déterminé par les caractéristiques génétiques, chromosomiques et physiologiques, y compris l'anatomie reproductrice et les profils endocriniens qui distinguent les hommes et les femmes[1 bis];***

Or. en

Amendement 50
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. demande l'exclusion explicite de la compétitivité, de la défense, de la sécurité, de la recherche et de la préparation stratégique du champ d'application de la budgétisation fondée sur le genre, étant donné que ces domaines doivent donner la priorité à l'efficacité, à la résilience et aux indicateurs de performance objectifs;

Or. en

Amendement 51
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. demande que les ressources soient attribuées en priorité aux programmes de lutte contre la violence domestique, la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle et la discrimination sur le lieu de travail, au lieu d'intégrer la dimension de genre dans tous les domaines budgétaires;

Or. en

Amendement 52
Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. insiste pour qu'en plus du CFP, tous les instruments adoptés au titre de l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantissent également de solides dispositions en matière d'intégration de la dimension de genre et d'établissement des budgets tenant compte de l'égalité des sexes, alors que tel n'a pas été toujours le cas dans le passé, ce qui peut donner lieu à des lacunes dans la mise en œuvre de programmes en gestion indirecte;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 53

Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. ***insiste pour*** qu'en plus du CFP, tous les instruments adoptés au titre de l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ***garantissent*** également ***de solides*** dispositions en matière d'intégration de la dimension de genre et d'établissement des budgets ***tenant compte de l'égalité des sexes, alors que tel n'a pas été toujours le cas dans le passé, ce qui peut donner lieu à des lacunes dans la mise en œuvre de*** programmes ***en gestion indirecte***;	25. ***souligne*** qu'en plus du CFP, tous les instruments adoptés au titre de l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ***devraient*** également ***garantir des*** dispositions ***proportionnées*** en matière d'intégration de la dimension de genre et d'établissement des budgets***, mais qu'ils ne doivent pas modifier les objectifs des*** programmes***, les critères d'éligibilité ni les critères d'attribution fixés dans la législation sectorielle***;

Or. en

Amendement 54
Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. insiste pour qu'en plus du CFP, tous les instruments adoptés au titre de l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantissent également de solides dispositions en matière d'intégration de la dimension de genre et d'établissement des budgets ***tenant compte*** de l'égalité ***des sexes, alors que tel n'a pas été toujours le cas dans le passé, ce qui peut donner lieu à des lacunes dans la mise en œuvre de programmes en gestion indirecte***;	25. insiste pour qu'en plus du CFP, tous les instruments adoptés au titre de l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantissent également de solides dispositions en matière d'intégration de la dimension de genre et d'établissement des budgets***, en vue de suivre de manière globale et cohérente la contribution de l'Union à la promotion*** de l'égalité ***entre les femmes et les hommes dans tous les instruments de financement***;

Or. en

Amendement 55

Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que les dotations budgétaires de l'Union devraient donner la priorité aux mesures visant à renforcer la famille, à soutenir les parents dans l'éducation des enfants, à garantir l'accès à des services de garde d'enfants abordables, à préserver les droits parentaux, à promouvoir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée et à favoriser la solidarité intergénérationnelle, plutôt que d'intégrer des concepts contestés tels que l'idéologie du genre dans les procédures budgétaires;

Or. en

Amendement 56
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. demande à la Commission de réaliser des analyses d'impact ex ante qui examinent également les incidences spécifiques des politiques de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes, conformément aux «Better Regulation Guidelines»;	26. demande à la Commission de réaliser des analyses d'impact ex ante qui examinent également les incidences spécifiques des politiques de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes, conformément aux «Better Regulation Guidelines»***, en veillant à une prise en compte équilibrée des coûts et incidences sociaux, économiques et administratifs, en particulier pour les PME***;

Or. en

Amendement 57
Olivier Chastel, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite la Commission à élaborer des évaluations systématiques de l'impact selon le genre des instruments de politique budgétaire, y compris des régimes fiscaux et des programmes d'aides d'État, dans le but de recenser et d'atténuer les disparités involontaires entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 58
Virginie Joron, Mathilde Androuët, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. invite la Commission à veiller à ce ***qu'aucune proposition législative ne soit adoptée si l'analyse*** d'impact ex ante ***réalisée à son sujet démontre qu'elle contribuerait à une baisse de*** l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'Union;	27. invite la Commission à veiller à ce ***que les propositions législatives incluent dans leur analyse*** d'impact ex ante ***des indicateurs relatifs à*** l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'Union;

Or. fr

Amendement 59
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. invite la Commission à ***veiller à ce qu'aucune proposition législative ne soit adoptée si l'analyse*** d'impact ex ante	27. invite la Commission à ***renforcer ses analyses*** d'impact ex ante ***afin d'examiner attentivement et de réduire au***

réalisée à son sujet démontre qu'elle contribuerait à une baisse de l'égalité entre les ***hommes*** et les ***femmes dans l'Union***;	***minimum tout effet négatif potentiel sur*** l'égalité entre les ***femmes*** et les ***hommes lors de l'élaboration de propositions législatives***;

Or. en

Amendement 60
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***presse*** la Commission ***de mettre sur pied*** un «mécanisme visant à préserver l'égalité entre les hommes et les femmes» ***qui constituerait un élément standard des*** procédures législatives de l'Union et ***qui nécessiterait de suspendre ou de réviser obligatoirement toute proposition dont il serait prouvé, par des indicateurs clairs ou par une analyse de la Cour des comptes, qu'elle porte atteinte à la stratégie et aux*** objectifs de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes;	28. ***encourage*** la Commission ***à étudier davantage d'options pour intégrer*** un «mécanisme visant à préserver l'égalité entre les hommes et les femmes» ***dans les*** procédures législatives de l'Union***, afin d'identifier*** et ***de traiter les propositions susceptibles de compromettre les*** objectifs de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes***, tout en respectant le rôle des autres institutions***;

Or. en

Amendement 61
Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à examiner dans quelle mesure il est possible d'introduire d'autres mesures visant à la parité hommes-femmes au niveau de l'encadrement et de créer des quotas afin que tous les sexes participent suffisamment à l'élaboration des	***supprimé***

politiques grâce à des programmes de soutien ciblés;

Or. fr

Amendement 62
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à ***examiner dans quelle mesure il est possible d'introduire*** d'autres mesures visant à la parité hommes-femmes au niveau de l'encadrement ***et de créer des quotas afin que tous les sexes participent suffisamment à l'élaboration des politiques grâce à des programmes*** de soutien ciblés;	30. invite la Commission à ***évaluer la faisabilité et les avantages potentiels de l'introduction*** d'autres mesures visant à la parité hommes-femmes au niveau de l'encadrement***, et à envisager des régimes*** de soutien ciblés ***qui favorisent la participation de tous les sexes aux processus d'élaboration des politiques***;

Or. en

Amendement 63
Olivier Chastel, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à examiner dans quelle mesure il est possible d'introduire d'autres mesures visant à la parité hommes-femmes au niveau de l'encadrement et de créer des quotas afin que tous les sexes participent suffisamment à l'élaboration des politiques grâce à des programmes de soutien ciblés;	30. invite la Commission à examiner dans quelle mesure il est possible d'introduire d'autres mesures visant à la parité hommes-femmes au niveau de l'encadrement et de créer des quotas afin que tous les sexes participent suffisamment à l'élaboration des politiques grâce à des programmes de soutien ciblés;

Or. en

Amendement 64
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande à la Commission de veiller à ce qu'une part minimale juridiquement contraignante du budget de l'Union soit consacrée à faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un objectif principal (correspondant à un score de 2 dans la méthode actuelle);	***supprimé***

Or. en

Amendement 65
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. ***demande à*** la Commission ***de veiller à ce qu'une*** part minimale ***juridiquement contraignante*** du budget de l'Union ***soit*** consacrée à faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un objectif principal (correspondant à un score de 2 dans la méthode actuelle);	31. ***invite*** la Commission ***à explorer la faisabilité d'introduire une*** part minimale du budget de l'Union consacrée à faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un objectif principal (correspondant à un score de 2 dans la méthode actuelle);

Or. en

Amendement 66
Virginie Joron, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande à la Commission de veiller à ce qu'une part minimale	31. demande à la Commission de veiller à ce qu'une part minimale du budget

juridiquement contraignante du budget de l'Union soit consacrée à faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un objectif principal (correspondant à un score de 2 dans la méthode actuelle);

de l'Union soit consacrée à faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un objectif principal (correspondant à un score de 2 dans la méthode actuelle);

Or. fr

Amendement 67
Virginie Joron, Mathilde Androuët, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à envisager d'inclure un objectif quantitatif ***juridiquement contraignant*** dans la prochaine période de programmation afin qu'une part du budget de l'Union contribue à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes (correspondant à un score de 2 ou de 1 dans la méthode actuelle)***, étant donné que de tels objectifs se sont avérés utiles pour rationaliser les objectifs de l'Union en matière de climat et de biodiversité***;	32. invite la Commission à envisager d'inclure un objectif quantitatif dans la prochaine période de programmation afin qu'une part du budget de l'Union contribue à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes (correspondant à un score de 2 ou de 1 dans la méthode actuelle) ;

Or. fr

Amendement 68
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. invite la Commission à ***envisager d'inclure*** un objectif quantitatif ***juridiquement contraignant*** dans la prochaine période de programmation afin qu'une part du budget de l'Union contribue à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes (correspondant à un score de 2	32. invite la Commission à ***explorer la possibilité de fixer*** un objectif quantitatif dans la prochaine période de programmation afin qu'une part du budget de l'Union contribue à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes (correspondant à un score de 2 ou de 1

ou de 1 dans la méthode actuelle), étant donné que de tels objectifs se sont avérés utiles pour ***rationaliser*** les objectifs de l'Union en matière de climat et de biodiversité;

dans la méthode actuelle), étant donné que de tels objectifs se sont avérés utiles pour ***dynamiser*** les objectifs de l'Union en matière de climat et de biodiversité;

Or. en

Amendement 69
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. demande à la Commission et au Conseil de respecter les dispositions du règlement financier révisé au cours des négociations sur la prochaine génération de programmes, selon lesquelles les programmes et activités doivent être mis en œuvre, lorsque cela est possible et approprié, conformément à la réglementation sectorielle applicable, en tenant compte du principe d'égalité ***des genres et selon une méthode appropriée d'intégration*** de la ***dimension de*** genre;	33. demande à la Commission et au Conseil de respecter les dispositions du règlement financier révisé au cours des négociations sur la prochaine génération de programmes, selon lesquelles les programmes et activités doivent être mis en œuvre, lorsque cela est possible et approprié, conformément à la réglementation sectorielle applicable, en tenant compte du principe d'égalité ***entre les hommes et les femmes; invite les institutions de l'Union à veiller à ce que ses politiques budgétaires et ses dotations tiennent dûment compte des valeurs familiales et judéo-chrétiennes, en les reconnaissant comme un élément fondamental*** de la ***base culturelle et historique de l'Union; invite en outre les institutions de l'Union à s'abstenir de faire progresser l'idéologie du*** genre ***en tant que cadre normatif dans le contexte de l'action extérieure de l'Union, en rappelant plutôt que la politique de l'Union devrait être ancrée dans le respect des traditions culturelles, de la dignité de la personne et du renforcement de la cohésion sociale***;

Or. en

Amendement 70
Virginie Joron, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. demande à la Commission et au Conseil de respecter les dispositions du règlement financier révisé au cours des négociations sur la prochaine génération de programmes, selon lesquelles les programmes et activités doivent être mis en œuvre, lorsque cela est possible et approprié, conformément à la réglementation sectorielle applicable, en tenant compte du principe d'égalité des genres ***et selon une méthode appropriée d'intégration de la dimension de genre***;	33. demande à la Commission et au Conseil de respecter les dispositions du règlement financier révisé au cours des négociations sur la prochaine génération de programmes, selon lesquelles les programmes et activités doivent être mis en œuvre, lorsque cela est possible et approprié, conformément à la réglementation sectorielle applicable, en tenant compte du principe d'égalité des genres ;

Or. fr

Amendement 71
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. ***demande à*** la Commission, également dans le respect du règlement financier révisé, de veiller à ce que la prochaine génération de programmes soit négociée sur la base de propositions qui comportent des objectifs ***spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis d'échéances, ainsi que des indicateurs pertinents, reconnus, crédibles, aisés, concis, solides et fondés sur des preuves scientifiques largement reconnues, et fait observer que***, le cas échéant, ***les*** données ***collectées en rapport avec ces indicateurs devraient être*** ventilées par sexe et ***recueillies de manière à permettre leur agrégation*** dans tous les programmes pertinents;	34. ***invite*** la Commission, également dans le respect du règlement financier révisé, de veiller à ce que la prochaine génération de programmes soit négociée sur la base de propositions qui comportent des objectifs ***permettant***, le cas échéant, ***la collecte de*** données ventilées par sexe et ***l'agrégation de ces données*** dans tous les programmes pertinents;

Or. en

Amendement 72
Olivier Chastel, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. demande à la Commission, également dans le respect du règlement financier révisé, de veiller à ce que la prochaine génération de programmes soit négociée sur la base de propositions qui comportent des objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis d'échéances, ainsi que des indicateurs pertinents, reconnus, crédibles, aisés, concis, solides et fondés sur des preuves scientifiques largement reconnues, et fait observer que, le cas échéant, les données collectées en rapport avec ces indicateurs devraient être ventilées par sexe et recueillies de manière à permettre leur agrégation dans tous les programmes pertinents;	34. demande à la Commission, également dans le respect du règlement financier révisé, de veiller à ce que la prochaine génération de programmes soit négociée sur la base de propositions qui comportent des objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis d'échéances, ainsi que des indicateurs pertinents, reconnus, crédibles, aisés, concis, solides et fondés sur des preuves scientifiques largement reconnues, et fait observer que, le cas échéant, les données collectées en rapport avec ces indicateurs devraient être ventilées par sexe et recueillies de manière à permettre leur agrégation dans tous les programmes pertinents; ***demande de poursuivre le développement et l'amélioration de la méthode de suivi de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et rappelle qu'il importe d'utiliser systématiquement des outils numériques tels que l'intelligence artificielle pour améliorer la collecte, l'agrégation et l'analyse interprogramme des données;***

Or. en

Amendement 73
Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*

36. demande à la Commission de consacrer au moins 90 % de l'ensemble des actions extérieures de l'Union à des interventions qui contribuent à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes, et de consacrer également 25 % des instruments de financement extérieur de l'Union dans le prochain CFP à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes comme objectif principal; invite également la Commission à mettre en place un fonds consacré à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes à l'échelle mondiale et à veiller à ce que les actions qu'il soutient soient axées sur l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, sur le renforcement de la participation des femmes aux décisions, sur le soutien des organisations non gouvernementales locales dirigées par des femmes et sur l'aide aux militantes locales des droits de l'homme;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 74
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. ***demande à*** la Commission ***de consacrer au moins 90 % de l'ensemble*** des actions extérieures de l'Union ***à des interventions qui contribuent*** à l'égalité entre les hommes et les femmes ***et à l'autonomisation des femmes, et de consacrer également 25 % des instruments de financement extérieur de l'Union dans le prochain CFP à la promotion de*** l'égalité entre les hommes et les femmes ***comme objectif principal***; ***invite également la Commission à mettre en place un fonds consacré à la***	36. ***encourage*** la Commission ***à garantir qu'une majorité importante — idéalement environ 85 % —*** des actions extérieures de l'Union ***contribue de manière significative*** à l'égalité entre les hommes et les femmes***, conformément aux objectifs du troisième plan d'action sur*** l'égalité entre les hommes et les femmes;

promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes à l'échelle mondiale et à veiller à ce que les actions qu'il soutient soient axées sur l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, sur le renforcement de la participation des femmes aux décisions, sur le soutien des organisations non gouvernementales locales dirigées par des femmes et sur l'aide aux militantes locales des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 75
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande à la Commission de consacrer ***au moins 90 %*** de l'ensemble des actions extérieures de l'Union à des interventions qui contribuent à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes, et de consacrer également 25 % des instruments de financement extérieur de l'Union dans le prochain CFP à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes comme objectif principal; invite également la Commission à mettre en place un fonds consacré à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes à l'échelle mondiale et à veiller à ce que les actions qu'il soutient soient axées sur l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, sur le renforcement de la participation des femmes aux décisions, sur le soutien des organisations non gouvernementales locales dirigées par des femmes et sur l'aide aux militantes locales des droits de l'homme;	36. demande à la Commission de consacrer ***un budget accru*** de l'ensemble des actions extérieures de l'Union à des interventions qui contribuent à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes, et de consacrer également 25 % des instruments de financement extérieur de l'Union dans le prochain CFP à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes comme objectif principal; invite également la Commission à mettre en place un fonds consacré à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes à l'échelle mondiale et à veiller à ce que les actions qu'il soutient soient axées sur l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, sur le renforcement de la participation des femmes aux décisions, sur le soutien des organisations non gouvernementales locales dirigées par des femmes et sur l'aide aux militantes locales des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 76
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. affirme que la protection des droits des femmes et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles doivent rester une priorité distincte et non négociable de l'Union; souligne que ces objectifs sont ancrés dans les droits humains et les obligations juridiques universellement reconnus et qu'ils ne devraient donc pas être dilués ou intégrés dans l'idéologie du genre ou dans des conceptions plus larges et contestées fondées sur le genre qui risquent de détourner l'attention et les ressources des défis concrets auxquels sont confrontées les femmes;

Or. en

Amendement 77
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 36 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 ter. souligne que l'action extérieure et la politique étrangère de l'Union ne devraient pas être guidées par l'idéologie du genre ni par des constructions ou idéologies connexes, mais plutôt fondées sur les principes du droit international, le respect de la souveraineté de l'État, la promotion de la paix, de la sécurité, de la coopération économique et de la protection des droits humains fondamentaux, y compris les droits des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 78
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. constate avec inquiétude que les pratiques actuelles en matière de rapports budgétaires ne fournissent pas une ventilation claire et publique des fonds alloués spécifiquement aux droits des femmes, contrairement aux initiatives liées aux personnes LGBT; souligne que de nombreux programmes de l'Union fusionnent des objectifs distincts dans de grandes catégories telles que l'«égalité entre les hommes et les femmes» ou la «non-discrimination», ce qui rend impossible d'évaluer le montant des fonds consacrés exclusivement à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, au soutien de l'autonomisation des femmes et à la promotion de leur participation socio-économique; demande la mise en place d'un système de rapports transparent et désagrégé, qui distingue les dotations pour les droits des femmes de celles destinées à d'autres domaines d'action, afin de garantir l'obligation de rendre des comptes, un contrôle efficace et une utilisation ciblée des ressources de l'Union;

Or. en

Amendement 79
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. invite la Commission à veiller à ce que les programmes financés par l'Union protègent et promeuvent les droits des femmes, en accordant une attention particulière à l'accès aux soins de santé publics, à la garde d'enfants et à la santé et aux droits sexuels et génésiques;

Or. en

Amendement 80
Caterina Chinnici, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. ***reconnaît que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes représente toujours un problème de taille dans les*** institutions de l'Union; invite ***instamment*** la Commission à ***réaliser une enquête approfondie*** afin de recenser les ***secteurs*** dans lesquels ***l'écart est particulièrement important dans ces institutions et lui demande*** de mettre en œuvre des mesures ***pour que les institutions respectent les principes qu'elles prônent, et de fixer l'objectif d'éliminer l'écart de rémunération*** entre les hommes et les femmes ***dans les*** institutions ***d'ici à 2030***;	38. ***demande une nouvelle fois aux*** institutions***, organes et organismes*** de l'Union ***d'améliorer l'équilibre hommes-femmes au niveau de l'encadrement supérieur***; invite la Commission à ***procéder à une analyse*** afin de recenser les ***domaines*** dans lesquels ***une telle amélioration est davantage nécessaire et à étudier la possibilité*** de mettre en œuvre des mesures ***supplémentaires pour parvenir à l'équilibre*** entre les hommes et les femmes ***au sein des*** institutions***, organes et organismes de l'Union***;

Or. en

Amendement 81
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*

38. reconnaît que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes représente toujours un problème de taille dans les institutions de l'Union; invite instamment la Commission à réaliser une enquête approfondie afin de recenser les secteurs dans lesquels l'écart est particulièrement important dans ces institutions et lui demande de mettre en œuvre des mesures pour que les institutions respectent les principes qu'elles prônent, et de fixer l'objectif d'éliminer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans les institutions ***d'ici à 2030***;	38. reconnaît que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes représente toujours un problème de taille dans les institutions de l'Union; invite instamment la Commission à réaliser une enquête approfondie afin de recenser les secteurs dans lesquels l'écart est particulièrement important dans ces institutions et lui demande de mettre en œuvre des mesures pour que les institutions respectent les principes qu'elles prônent, et de fixer l'objectif d'éliminer ***aussitôt que possible*** l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans les institutions;

Or. en

Amendement 82
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. souligne le rôle important du lieu de travail dans le soutien à la vie familiale et à la prise en charge en famille d'accueil, et invite la Commission à promouvoir des politiques de l'emploi qui permettent aux mères d'assumer des responsabilités en matière de procréation et aux deux parents de s'engager pleinement dans la prise en charge des enfants;

Or. en

Amendement 83
Virginie Joron, Julien Sanchez, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. reconnaît que les disparités entre les hommes et les femmes persistent dans les secteurs traditionnellement dominés par des hommes, tels que l'énergie nucléaire, la défense et les industries à forte intensité énergétique; ***invite la Commission à veiller à ce que l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des sexes soit appliqué à titre d'instrument correcteur et transformateur pour que l'allocation des ressources dans ces secteurs contribue activement à l'égalité entre les hommes et les femmes;***	39. reconnaît que les disparités entre les hommes et les femmes persistent dans les secteurs traditionnellement dominés par des hommes, tels que l'énergie nucléaire, la défense et les industries à forte intensité énergétique;

Or. fr

Amendement 84
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. reconnaît que les disparités entre les hommes et les femmes persistent dans les secteurs traditionnellement dominés par des hommes, tels que l'énergie nucléaire, la défense et les industries à forte intensité énergétique; invite la Commission à veiller à ce que ***l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des sexes soit appliqué à titre d'instrument correcteur et transformateur pour que*** l'allocation des ressources dans ces secteurs contribue activement à l'égalité entre les hommes et les femmes;	39. reconnaît que les disparités entre les hommes et les femmes persistent dans les secteurs traditionnellement dominés par des hommes, tels que l'énergie nucléaire, la défense et les industries à forte intensité énergétique; invite la Commission à veiller à ce que l'allocation des ressources dans ces secteurs contribue activement à ***encourager*** l'égalité entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 85
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution

Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. reconnaît ***que*** les disparités entre les hommes et les femmes ***persistent dans les*** secteurs traditionnellement ***dominés par des hommes, tels que l'énergie nucléaire, la défense et les industries à forte intensité énergétique***; invite la Commission à ***veiller à ce que l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des sexes soit appliqué à titre d'instrument correcteur et transformateur pour que l'allocation des ressources dans ces secteurs contribue activement à l'égalité*** entre les hommes et les femmes;	39. reconnaît les disparités ***persistantes*** entre les hommes et les femmes ***dans plusieurs*** secteurs ***qui sont*** traditionnellement ***occupés par un seul genre***; invite la Commission à ***garantir et à contrôler des conditions non discriminatoires d'accès aux compétences et aux programmes éducatifs nécessaires pour tous les genres, afin de garantir une meilleure égalité*** entre les hommes et les femmes ***dans ces secteurs spécifiques sans nuire à la compétitivité de l'industrie***;

Or. en

Amendement 86
Olivier Chastel, Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. reconnaît que les disparités entre les hommes et les femmes persistent dans ***les*** secteurs ***traditionnellement dominés par des hommes***, tels que l'énergie nucléaire, la défense et les industries à forte intensité énergétique; invite la Commission à veiller à ce que l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des sexes soit appliqué à titre d'instrument correcteur et transformateur pour que l'allocation des ressources dans ces secteurs contribue activement à l'égalité entre les hommes et les femmes;	39. reconnaît que les disparités entre les hommes et les femmes persistent dans ***certains*** secteurs, tels que l'énergie nucléaire, la défense et les industries à forte intensité énergétique; invite la Commission à veiller à ce que l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des sexes soit appliqué à titre d'instrument correcteur et transformateur pour que l'allocation des ressources dans ces secteurs contribue activement à l'égalité entre les hommes et les femmes; ***demande qu'une attention particulière soit accordée aux femmes entrepreneuses, en particulier dans les PME et les jeunes pousses, y compris un suivi spécifique dans des programmes tels qu'InvestEU ou Horizon Europe; demande un renforcement des***

mécanismes de suivi et d'établissement de rapports afin de garantir que les fonds profitent réellement aux femmes et aux groupes marginalisés;

Or. en